

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire vendredi le 21 juin 2024 à 10 h 00.

Sont présents : Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence du Maire, M. Richard Forget.

Est également présent, M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier

Sont absents : Mme Marie-Josée Leroux, conseillère; Mme Nathalie Dupont, conseillère et Mme Jessica Cloutier, conseillère.

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été envoyé par courriel le 18 juin 2024.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

M. le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 10 h

2024.06.132

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 21 JUIN 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 21 juin 2024

2. Demande d'aide financière à la PRIMA

Période de questions

3. Levée de la séance extraordinaire du conseil

2024.06.133

2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA PRIMA

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier désire améliorer ses infrastructures pour les aînés-es;

ATTENDU QUE le pickleball est un sport de plus en plus populaire auprès de cette population;

ATTENDU QUE l'utilisation accrue des terrains actuels de pickleball demande une amélioration pour garantir la sécurité des utilisateurs;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2024.06.134

3. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 10 h 05

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.